

RAPPORT

Direction des ressources humaines
Service du développement professionnel
et des conditions de travail
Sous-direction du recrutement et de la mobilité
Bureau des recrutements par concours

21 décembre 2018

RAPPORT DU JURY

concours des administrateurs des affaires maritimes

Session 2018



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
www.ecologique-solidaire.gouv.fr

MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
www.cohesion-territoires.gouv.fr

Rédacteur

Monsieur Laurent Courcol, président du jury

Référence(s) intranet

<http://intra.rh.sg.i2> puis rubrique « Concours et examens »

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/> puis rubrique « Concours »

SOMMAIRE

1 - PRÉSENTATION GÉNÉRALE.....	4
2 - LES ÉPREUVES ÉCRITES.....	4
2.1 - Impressions générales.....	4
2.2 - Impressions par sujets et épreuves.....	5
2.2.1 - épreuves de droit public et d'administration.....	5
2.2.2 - épreuves de « culture générale ».....	5
2.2.2.1 - Épreuve de culture générale concours 4.1 (Nos démocraties sont-elles devenues des sociétés de désinformation ?).....	5
2.2.2.2 - Épreuve de culture générale concours 4.2 et 6.1 (L'humanité est-elle en danger ?) :.....	6
2.2.3 - épreuves de sciences économiques.....	6
2.2.4 - épreuves de note sur dossier (note de synthèse).....	7
2.2.4.1 - Concours AAM de l'article 6-1 / 2018.....	7
2.2.4.2 - Concours AAM de l'article 4-1 / 2018.....	9
2.2.4.3 - Concours AAM de l'article 4-2 / 2018.....	10
3 - LES ÉPREUVES ORALES.....	10
3.1 - Oral d'option.....	10
3.1.1 - Économie.....	10
3.1.2 - Droit public.....	10
3.1.3 - Administration publique.....	11
3.1.4 - Option technique.....	11
3.2 - Oral général.....	11
3.2.1 - Concours 4.1.....	11
3.2.2 - Concours 4.2.....	12
3.2.3 - Concours 6.1.....	12
4 - STATISTIQUES.....	13

Rapport général du président du jury

Monsieur Laurent COURCOL, Inspecteur Général des Affaires Maritimes

ADMINISTRATEURS DES AFFAIRES MARITIMES
CONCOURS ARTICLE 4-1
CONCOURS ARTICLE 4-2
CONCOURS ARTICLE 6-1

SESSION 2018

1 - PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le concours 2018 s'est déroulé du 10 au 12 avril 2018 (épreuves écrites), le 22 juin (épreuves sportives) et du 25 juin au 06 juillet 2018 (épreuves orales).

Le concours était ouvert :

- Article 4-1 : 8 postes ouverts, selon l'arrêté du 28 mars 2018,
- Article 4-2 : 3 postes ouverts, selon l'arrêté du 28 mars 2018,
- Article 6-1 : 3 postes ouverts, selon l'arrêté du 28 mars 2018.

Le jury avait été préalablement composé selon l'arrêté du 09 février 2018 et l'arrêté du 18 juin 2018.

2 - LES ÉPREUVES ÉCRITES

2.1 - Impressions générales

Le millésime 2018 a vu un niveau formel général des copies très honorable, tous concours confondus, avec une certaine homogénéité – en ce sens que les copies très médiocres sont rares et le niveau moyen élevé - sauf dans le concours de l'article 4.2 qui montre plus d'hétérogénéité. Les copies les mieux écrites sur la forme sont également les meilleures sur le fond, illustrant l'idée que ce qui se conçoit bien s'énonce clairement.

On retrouve un certain formatage un peu regrettable, à travers une capacité certaine à traiter plus le contenant que le contenu, avec parfois peu de connaissances réelles, voire, de façon un peu étonnante, des connaissances légèrement obsolètes provenant d'ouvrages ou de lectures un peu anciens.

Pour le reste, les candidats sont pour la plupart bien préparés et maîtrisent très correctement les exercices, qu'il s'agisse de dissertation ou de synthèse.

2.2 - Impressions par sujets et épreuves

2.2.1 - ÉPREUVES DE DROIT PUBLIC ET D'ADMINISTRATION

- *Épreuve de droit public concours 4.1 (La révision de la Constitution sous la Ve République)* : sur les 69 copies, rares sont les productions vraiment médiocres. Le plus souvent, ce qu'on appellera l'économie générale du sujet est bien intégrée et comprise, le lien avec les grands concepts du droit public (stabilité de la Constitution, mutabilité du pacte fondamental, etc.) est bien établi, et le rapport avec l'actualité (en l'espèce, le projet de révision de la Constitution envisagée à l'automne 2018) est mis en évidence. On regrette surtout une chose avec la plupart des copies, qui restent un peu théoriques, c'est la grande difficulté des candidats à entrer dans des détails techniques de l'ensemble des révisions depuis 1958. Une fois affirmé rapidement qu'il existe des révisions liées à l'organisation des pouvoirs publics et d'autres à l'Europe ou à l'internationalisation du droit, le contenu d'un certain nombre de copies devient un peu court. L'autre regret, double, tient dans la place parfois excessive accordée à la révision du 23 juillet 2008 et au sur-dimensionnement de ses conséquences. Cela donne un ensemble très intéressant néanmoins, avec des candidats qui, sur ce sujet non discriminant, oscillent parfois entre épreuve de droit public et épreuve de culture générale...
- *Épreuve d'administration concours 4.2 (Le contrôle de constitutionnalité des lois en France)* : une seule copie sur ce sujet, d'assez bonne facture et ayant obtenu une note tout à fait honorable et même plus (13/20). L'essentiel de ce qu'il convenait de voir a été vu, même si les connaissances techniques et précises ne sont pas légion.

2.2.2 - ÉPREUVES DE « CULTURE GÉNÉRALE »

2.2.2.1 - *Épreuve de culture générale concours 4.1 (Nos démocraties sont-elles devenues des sociétés de désinformation ?)*

Le tour de force de la plupart des copies consista à ne pas citer de contenu matériel pour illustrer leur conception de l'information, s'en tenant souvent à une vision abstraite et presque vaporeuse. Or, le sujet supposait un éclaircissement sur ce point. Fâcheusement, pas mal de candidats n'ont pas vraiment pris le soin et le temps, au titre de la méthode, de toujours bien définir les termes du sujet : la démocratie fut souvent définie de manière classique et « lincolnienne » (ce qui était envisageable), mais la désinformation « façon Volkoff » fut régulièrement négligée. On note également l'importance d'un rapport « vertical » laissant apparaître une réduction du sujet ainsi que son déplacement vers une problématique de la propagande. Assez souvent, les « faits alternatifs » et autres *fake news* sont un peu délaissés alors qu'ils étaient symptomatiquement centraux. On peut dresser à grands traits le tableau de deux grands types de copies : celles de candidats peu formés à cette étrange épreuve de culture générale, et qui firent avec les moyens du bord, mais avec, parfois, une belle et fine réflexion personnelle ; celles de candidats, dont on devine souvent le profil, rompus aux cours et préparation de « culture gé ». Chez eux, trop souvent, la standardisation leur impose de passer par les mêmes références esthétiques (peinture), philosophiques (Aron, Arendt, Manent, Gauchet, Rosanvallon),

sans que jamais ou presque un Volkoff soit utilisé. On peut comprendre la tendance naturelle au repli sur les auteurs « classiques » ou en passe de le devenir lorsqu'on manque de contenu et de fond sur un sujet précis, mais cela peut parfois donner le sentiment de copies un peu convenues. Il n'en demeure pas moins que les copies ont été dans l'ensemble d'assez bonne facture.

2.2.2.2 - Épreuve de culture générale concours 4.2 et 6.1 (L'humanité est-elle en danger ?) :

Les copies sont ici contrastées, et la grande différence peut tenir à la sociologie et dimension professionnelle des candidatures (très différentes entre 4.2 et 6.1), mais également aux conditions pratiques de la préparation. On dira de façon presque simpliste que les 6.1 sont davantage dans le moule que les 4.2, ce qui pourrait certainement justifier que deux sujets différents soient donnés. Il va de soi que les corrections ont tenu compte de cette variation. Les 5 copies des candidats du concours 4.2 sont, à l'exception d'une, d'un faible niveau, tant du point de vue de la méthode que de celui du fond. Les références sont rares et faibles, le cadrage introductif des débats fragile, etc. Par comparaison (qu'on fera sans en tirer grande conséquence), les copies du 6.1 furent plutôt bonnes, avec néanmoins une véritable disparité. On remarque que dans l'analyse du contenu, divers courants et diverses sensibilités se dégagent, mais que les dimensions écologiques ou environnementale du sujet ont échappé à peu de copies. Certaines insistent sur la sphère militaro-diplomatique, la géopolitique, etc. Dans l'ensemble, les devoirs sont relativement satisfaisants dans le cadre du concours 6.1

2.2.3 - ÉPREUVES DE SCIENCES ÉCONOMIQUES

L'épreuve de sciences économiques teste la capacité des candidats à dissenter, c'est-à-dire discuter de manière équilibrée une question relativement large. Il leur est donc demandé de montrer leurs qualités de synthèse, d'expression et de construction en même temps que leur maîtrise technique. L'épreuve portait cette année sur la croissance économique, dans une formulation large conforme à l'esprit de l'épreuve, puisqu'elle permettait de développer des problématiques assez variées sur le thème de la croissance : loi des rendements décroissants (très rarement mentionnée), paradoxe de Solow, stagnation séculaire, finitude des ressources naturelles, notamment.

La question de la fin éventuelle de la croissance est un thème ancien dans l'histoire de l'analyse économique. Mais cette interrogation a été renouvelée récemment par plusieurs auteurs. Les candidats ne s'y sont pas trompés, qui ont souvent cité l'idée de stagnation séculaire et évoqué les limites environnementales de la production de richesses matérielles.

Cependant, au-delà du nom, la stagnation séculaire fait très rarement l'objet de vraies connaissances. Les aspects de demande, qui correspondent à l'idée originelle d'Alvin Hansen en 1939, ont été fort peu traités, la notion de taux d'intérêt naturel n'a quasiment jamais été présentée. Du côté de l'offre, certains candidats connaissent les écrits de Robert Gordon et ont été capables de les utiliser, ce qui était fort utile pour traiter le sujet, mais beaucoup d'autres candidats ne semblent pas les connaître.

Concernant le pan environnemental du sujet, le propos est trop souvent convenu : en gros, il suffirait de faire des « investissements verts » et de modifier un peu les signaux – prix pour résoudre le problème. Cette vision n'est pas à la hauteur de l'enjeu, qui aurait

mérité une étude plus serrée.

On regrettera, cette année encore, que les candidats se sentent toujours obligés d'expliquer comment les politiques publiques pourraient résoudre le problème posé. En effet, se demander « à quelles conditions la croissance peut-elle se poursuivre ? », comme le font de nombreux candidats, suppose résolue la question de la possibilité de poursuivre la croissance. Or, c'était la question posée.

En revanche, il faut souligner les qualités formelles de la plupart des devoirs, bien écrits et bien construits, présentant des références et certaines connaissances théoriques.

2.2.4 - ÉPREUVES DE NOTE SUR DOSSIER (NOTE DE SYNTHÈSE)

2.2.4.1 - Concours AAM de l'article 6-1

Analyse du sujet

Le thème du dossier était : « **Vous rédigerez une note ayant pour objet de présenter les enjeux concernant « l'homme augmenté » et organiserez votre réflexion autour de l'impact possible du transhumanisme sur le fonctionnement de nos sociétés.**

Votre travail ne devra pas dépasser 8 pages, soit deux copies doubles ».

Cette consigne devait permettre aux candidats à partir, le cas échéant, d'un socle de connaissances personnelles et, surtout, d'une réflexion d'ensemble sur les documents qui leur étaient fournis, de mettre en valeur :

- leur culture de l'actualité, au sens large (faits, contexte, tendances, évolution des activités humaines),
- leurs capacités techniques à organiser leur réflexion, y compris à partir de leur pratique professionnelle antérieure,
- leur aptitude à trier des documents de nature très diverse, quitte à choisir d'en écarter,
- leur puissance de travail pour traiter une masse importante d'informations.

Typologie des erreurs relevées :

- Sur le fond, le principal écueil était de ne pas réussir à problématiser clairement le sujet de la note : de nombreux points étaient traités dans les différents documents et ce foisonnement d'informations, d'intérêt variable selon le plan choisi, devait faire l'objet d'une organisation claire et cohérente lors de la rédaction.
- Sur la forme, par rapport au même exercice de l'an passé, le niveau de la qualité de rédaction (orthographe et grammaire, qualité stylistique, clarté de l'expression), demeure constant et la technique de la note sur dossier est correctement appréhendée dans ce concours.

- En 2018, le concours 6-1 fait à nouveau apparaître une assez bonne homogénéité en termes de qualité (1 copie reçoit une note de 9/20 ; 10 copies sont notées entre 11 et 14/20 ; 6 copies sont notées entre 14,25 et 16,5 sur un total de 17 compositions, soit 94 % des copies obtenant 10/20 ou plus).
- À noter que les meilleures copies ont toutes présenté une qualité d'écriture (style), de présentation (marge, sauts de §, titres, sous-titres), de conception et de respect du plan annoncé qui ont permis, dans le respect de la consigne de ne pas dépasser 8 pages, une prise de connaissance aisée du travail réalisé.

Cet ensemble de points fait une différence nette entre les candidats, dans un contexte de correction d'un volume significatif de copies en période de concours, lors d'une sélection par nature très exigeante pour accéder à un corps de niveau A+.

2.2.4.2 - concours AAM de l'article 4-1

Analyse du sujet

Le thème du dossier était : « **Vous rédigerez une note ayant pour objet de présenter les enjeux concernant « l'homme augmenté » et organiserez votre réflexion autour de l'impact possible du transhumanisme sur le fonctionnement de nos sociétés. Votre travail ne devra pas dépasser 8 pages, soit deux copies doubles** ».

Cette consigne devait amener les candidats, en s'appuyant sur une méthodologie bien maîtrisée pour cette épreuve et sur une réflexion d'ensemble sur les documents qui leur étaient fournis, à mettre en valeur :

- leur culture de l'actualité, au sens large (faits, contexte, tendances, évolution de la société),
- leur capacité à organiser leur réflexion, y compris à partir de leur formation initiale (juridique, économique, scientifique ou en sciences humaines, notamment) pour proposer et orienter un plan,
- leur aptitude à discriminer la valeur ou l'importance des documents présentés, de nature très diverse, quitte à choisir d'en écarter,
- leur vision et analyse d'une problématique de société, actuelle ou contemporaine.

Typologie des erreurs relevées

- Sur le fond, le principal écueil était de ne pas arriver à dégager un ensemble de questions croisées et à construire un plan clair, intéressant permettant de hiérarchiser les points forts des documents, sans reprendre des points anecdotiques ou inutiles à partir d'un dossier de 80 pages.
- Sur 67 copies du concours externe 14 copies, qui ont reçu des notes allant de 9 à 12/20, n'ont pas échappé à cette difficulté. 23 copies ont en revanche bien traité l'exercice avec des notes comprises entre 12,25 et 14/20 et, en 2018, 27 copies se sont révélées de très bonne, voire d'excellente facture (notes comprises entre 14,25 et 17/20).
- À noter qu'aucune copie cette année n'a reçu de note éliminatoire. On mentionnera également que quelques copies (3) ont dépassé - de très peu - le volume prescrit de 8 pages, sans impact sur la qualité finale du travail réalisé.
- Sur la forme, par rapport au même exercice de l'an passé, le niveau de la qualité de rédaction (orthographe et grammaire, qualité stylistique, clarté de l'expression), est

constant et la technique de la note sur dossier globalement très bien appréhendée dans ce concours externe à l'issue, certainement, d'une efficace préparation aux concours (27 copies notées de 14,25 à 17). Il s'agit par conséquent d'une épreuve qui peut être très bénéfique pour les candidats pour asseoir leur socle de points en vue de l'admissibilité.

- À noter cependant que les toutes meilleures copies ont présenté une qualité d'écriture (style), de présentation (marge, sauts de §, titres, sous-titres), de conception du plan (en ayant dégagé une véritable problématique) et de respect du raisonnement annoncé qui ont permis une prise de connaissance aisée par le correcteur du travail réalisé, sur un sujet particulièrement riche.

2.2.4.3 - Concours AAM de l'article 4-2

L'analyse du sujet précédemment développée pour le concours externe peut être transposée au concours interne. On peut mentionner les points ci-après quant au niveau global des copies :

- Sur 5 copies du concours interne 3 copies, qui ont reçu des notes allant de 13 à 14/20, ont bien traité l'exercice. Une copie s'est révélée de très bonne facture (16/20).
- À noter qu'aucune copie cette année n'a reçu de note éliminatoire. On mentionnera cependant une note de 9/20 révélant un travail d'un niveau insuffisant (faiblesse du style, nombreuses fautes d'orthographe).

3 - LES ÉPREUVES ORALES

Les candidates et candidats de cette année 2018 se sont montrés particulièrement bien préparés aux épreuves orales, sur trois points importants : la présentation générale, la motivation et le naturel. L'oral d'option a été correct, sans plus, avec quelques très belles prestations.

3.1 - Oral d'option

3.1.1 - ÉCONOMIE

La plupart des candidats ne sont pas de véritables économistes. Les auteurs et les théories sont souvent cités sans compréhension profonde ni connaissance réelles des mécanismes, voire avec des contresens. Les très grands écarts de niveau initial empêchent de développer une appréciation globale des prestations des candidats. On observera néanmoins qu'il est beaucoup plus pénalisant de tenter de compenser ses lacunes par l'invention ou la digression que d'admettre de bonne foi les limites de son savoir.

3.1.2 - DROIT PUBLIC

On distingue clairement deux sortes de candidats : des juristes, montrant une vraie maîtrise du sujet, parfois une grande maîtrise, d'une part, des candidats généralistes,

profil Sciences Po, cultivés, structurés, mais peu capables de soutenir l'échange après leur exposé compte tenu de leurs faibles connaissances, voire d'une vraie faiblesse conceptuelle, d'autre part. Chez ces derniers, il est toujours étonnant de constater – pour prendre des sujets « bateau » – l'ignorance récurrente de certains candidats sur les pouvoirs du maire ou sur la distinction entre police judiciaire et police administrative. Même le droit constitutionnel, dans lequel la culture politique est indispensable, n'est pas maîtrisé dans un certain nombre de mécanismes pourtant assez simples enseignés dès la première année de licence en droit. Le plus ennuyeux n'est pas tant l'ignorance que le mal-savoir, c'est-à-dire que le candidat sait un certain nombre de choses mais qu'il n'en a tiré aucune conclusion au plan conceptuel et se trouve à réfléchir devant le jury pour tenter au dernier moment de dire les choses toutes simples que le jury attend comme des évidences à la suite de l'exposé. Ces choses toutes simples, mais qui sont les concepts de base, sont inaperçues, un peu comme si le candidat savait parler le français mais sans connaître la grammaire.

3.1.3 - ADMINISTRATION PUBLIQUE

Les candidats sont, à peu d'exceptions près, bien préparés et performants. Ce sont d'excellents praticiens et connaisseurs du droit administratif. La relation entre les règles de droit, leur pratique et les problématiques générales auxquelles elles s'appliquent sont bien vues. Il y a peu de mauvaises prestations et beaucoup d'excellentes, le cru 2018 s'étant montré d'un niveau particulièrement élevé.

3.1.4 - OPTION TECHNIQUE

Le nombre de candidats n'était pas vraiment significatif. Il se vérifie une fois de plus, les candidats pourvus d'une bonne culture scientifique généraliste – type ingénieur – et bien préparés se montrent brillants alors même que la pratique leur fait défaut en termes de technique du navire, de manœuvre ou de machine, leur capacité de raisonnement étant mobilisée de façon pertinente face aux questions du jury. Il se vérifie également que les navigants ont souvent des prestations moyennes, faute d'une préparation suffisante sur la base des cours de l'ENSM. Un candidat qui aura navigué sur ferry peut se révéler d'une ignorance surprenante sur les navires-citernes ou sur la manœuvre, alors qu'il les aura étudiés quelques années plus tôt. Un certain excès de confiance est sans doute à pointer, alors qu'une bonne préparation ne peut faire l'impasse sur les cours qu'il est facile de se procurer.

3.2 - Oral général

D'une façon très générale, les candidats ont pour la plupart une présentation soignée, parfaitement adaptée à des candidats à un concours A+ conduisant à un corps d'officiers. Leur prestation du début est bien préparée, mais ne « sent » pas trop le texte récité pour la plupart d'entre eux, qui sont capables de faire passer une véritable motivation. La présentation des candidats militaires est sans reproche, sans être raide. Cette année, on peut dire que le jury n'aura eu aucune difficulté à se faire une véritable idée de la personnalité des candidats, qui se sont tous montrés accessibles, naturels tout en restant – pour la plupart – bien maîtrisés malgré les coups de boutoir et les surprises ménagées

par le jury.

3.2.1 - CONCOURS 4.1

Les meilleurs candidats présentent des caractéristiques communes :

- ils ont multiplié les expériences extra-scolaires au cours de leurs études (travail, stages, bénévolats, projets, sport) de façon souvent étonnante, montrant des personnalités curieuses, ouvertes, entreprenantes et tournées vers les autres;
- ils ont un parcours scolaire relativement riche, pas rigoureusement linéaire, mais cohérent;
- ils ont fait des recherches ou des stages sur le corps où ils postulent, ils sont informés et motivés, ils savent en parler.

Globalement, les personnalités un peu hors-norme ont très bien réussi le concours en marquant le jury par une sincérité et une force de caractère peu communes et parfois des parcours de vie impressionnants.

3.2.2 - CONCOURS 4.2

Le très faible nombre de candidats à ce concours et leur hétérogénéité ne permet pas d'en dresser une description pertinente. Il suffit d'indiquer que, bien préparés, les officiers-mariniers font généralement de bonnes prestations si leur projet est clair, et qu'ils ne doivent pas hésiter à présenter le concours. Les personnels civils à profil TSDD ont pu également par le passé donner de bons résultats. Le principal obstacle rencontré par les candidats à ce concours est la capacité à « monter d'un cran » et à devenir un vrai cadre A+ que le jury ne parvient pas toujours à discerner.

3.2.3 - CONCOURS 6.1

Deux sortes de candidats se présentent généralement au jury, et cela a été le cas en 2018 :

a. des candidats naturels ou de continuité.

De formation technique ou administrative, leur parcours les a amenés dans le domaine maritime ou proche de celui-ci et présenter le concours apparaît comme une évolution naturelle de leur carrière. On y trouve des ITPE, des attachés, des contractuels ou d'autres corps de l'État (inspecteur des douanes en 2018) ayant connu ou côtoyé des problématiques maritimes, des officiers de marine ou des officiers de la marine marchande. Ces candidats sont la plupart du temps très informés, bien préparés, avec un projet mûri. Côté faiblesse, malgré des profils intéressants, l'aspect mobilité géographique qu'implique l'entrée dans un corps de direction – qui plus est à statut militaire – est parfois leur talon d'Achille, ainsi que, plus rarement, la capacité à devenir un vrai cadre A+ avec de fortes responsabilités.

b. des candidats atypiques ou de rupture.

Souvent en recherche d'un débouché ou d'une nouvelle carrière, le concours d'AAM se présente à eux comme une rupture dans leur parcours. C'est une catégorie très hétérogène dans laquelle il arrive de rencontrer des potentiels et des personnalités très

intéressants. La difficulté pour le jury est de cerner le projet professionnel de ces candidats et leur véritable motivation. Il en existe deux grandes familles, pour schématiser :

- ceux qui font une découverte en cours de carrière, des « nouveaux convertis », en quelque sorte, se prenant de passion pour un nouveau métier ;
- ceux qui sont plus opportunistes et y voient une occasion de promotion – peu importe finalement le métier ou le secteur, seul le statut compte – ou qui fuient leur structure ou leur emploi.

Bien que la première catégorie se présente de façon un peu plus favorable, Le jury peut détecter d'importants potentiels dans la seconde qui peut réserver d'excellentes surprises, comme cela a été le cas en 2018 et pratiquement chaque année depuis 5 ans.

4 - STATISTIQUES

<i>ÉLÈVES ADMINISTRATEURS DES AFFAIRES MARITIMES (article 4-1)</i>							
Année	Nombre de postes	Inscrits	Présents écrits	Admissibles	Présents épreuves orales	Admis LP	Admis LC
2015	8	134	73	26	22	8	6
2016	8	109	64	25	22	8	5
2017	8	120	78	28	24	8	7
2018	8	120	67	32	23	8	7

<i>ÉLÈVES ADMINISTRATEURS DES AFFAIRES MARITIMES (article 4-2)</i>							
Année	Nombre de postes	Inscrits	Présents écrits	Admissibles	Présents épreuves orales	Admis LP	Admis LC
2015	4	16	8	4	3	3	0
2016	4	13	7	2	2	1	0

2017	4	14	0	0	0	0	0
2018	3	16	3	2	2	1	0

ÉLÈVES STAGIAIRES ADMINISTRATEURS DES AFFAIRES MARITIMES (article 6-1)

Session	Nombre de postes	Inscrits	Présents écrits	Admissibles	Présents épreuves orales	Admis LP	Admis LC
2015	4	35	21	15	14	4	1
2016	2	19	14	8	8	2	3
2017	3	22	17	11	10	3	3
2018	3	30	17	16	15	3	5

Ministère de la Transition écologique et solidaire
Ministère de la Cohésion des territoires

Secrétariat général
92055 La Défense cedex

Tél. 01 40 81 21 22

www.ecologique-solidaire.gouv.fr – www.cohesion-territoires.gouv.fr